
Ce que les fournisseurs de soins de santé doivent savoir — et faire — à propos du changement proposé à la définition d'invalidité du POSPH

Le 22 novembre 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'intention de modifier la définition d'invalidité dans le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) afin de « s'aligner plus étroitement sur les directives du gouvernement fédéral ». Ce changement menacera la santé et le bien-être d'un grand nombre de vos patients.

En quoi le POSPH et les définitions fédérales du terme handicap sont-ils différents?

À l'heure actuelle, pour être admissible au POSPH, votre patient doit avoir un handicap physique ou mental continu ou récurrent, qui durera au moins un an ou plus et qui aura un impact sérieux sur leur capacité de fonctionner dans un ou dans plusieurs domaines d'activité (soins personnels, fonction communautaire ou milieu professionnel).

Pour être admissible au Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, une personne doit être avoir un handicap mental ou physique « grave et prolongé » dû à un problème médical. Cette personne ne peut travailler soit à temps plein ou régulièrement. De plus, le handicap de cette personne être de longue durée et entraînera probablement son décès. Tous les autres programmes fédéraux de prestation de revenu associés au handicap sont tout aussi ou encore plus restrictifs.

Quel en sera l'impact sur vos patients?

Changer la définition du POSPH obligera de nombreuses personnes handicapées à faible revenu — celles qui ont une invalidité épisodique comme la dépression ou une incapacité limitée dans le temps, comme la plupart des cas de cancer du sein, et les personnes qui subissent les effets cumulatifs de plusieurs problèmes de santé — à faire appel au programme Ontario au travail plutôt qu'au POSPH. Cela signifie une diminution de 37 % de leur revenu, ce qui poussera les personnes handicapées à très faible revenu dans une pauvreté encore plus profonde et, probablement, à l'itinérance. Elles peuvent aussi être incapables d'avoir accès aux avantages et aux services liés au handicap offerts par le POSPH.

Une baisse importante des revenus est une menace majeure pour la santé de vos patients. Les données probantes démontrent clairement que les revenus plus faibles sont associés à des taux plus élevés de morbidité et de mortalité dus à la plupart des problèmes de santé, à une augmentation du stress et à une baisse du bien-être.

Quel en sera l'impact pour vous?

Une augmentation de la pauvreté et des niveaux de stress entraînera une augmentation des contraintes de temps pour répondre aux besoins en soins de santé et sociaux de vos patients handicapés. Les économies apparentes pour le système de sécurité du revenu feront des ravages parmi les professionnels de la santé et dans le système de santé.

Ce que vous pouvez faire.

1. Aidez vos patients qui pourraient qualifier (c.-à-d. s'ils ont un handicap et s'ils vivent avec un faible revenu) à présenter une demande au POSPH dans le système actuel. Le gouvernement

s'est engagé à respecter une clause grand-père qui permet aux plus récents bénéficiaires du POSPH de ne pas être affectés par les récentes modifications.

2. Communiquez avec votre députée et ministre locale, Todd Smith, pour lui faire part de vos préoccupations. En tant que prestataire de soins de santé, votre voix est importante, car vous êtes parfaitement en mesure de partager les histoires de vos patients et votre expertise en matière de santé.

Ressources pour votre pratique clinique :

- Si l'un de vos patients a des questions sur son admissibilité au POSPH ou s'il a besoin d'aide ou de conseils pour faire une demande ou pour déposer un appel, dirigez-le vers sa clinique juridique communautaire locale.
 - Outil d'aide de recherche de cliniques juridiques communautaires :
<http://www.legalaid.on.ca/fr/contact/contact.asp?type=cl>
- Évaluez et aidez les personnes admissibles à présenter une demande au POSPH en remplissant le plus rapidement possible les sections Rapport sur l'état de santé et Rapport sur les activités de la vie quotidienne.
 - Guide de la révision de l'admissibilité sur le plan médical à l'intention des professionnels de la santé du POSPH :
https://www.mcass.gov.on.ca/documents/fr/mcass/social/HCP_Guide-NewMedicalReview-Fr.pdf
- Remplir dès que possible les formulaires d'examen médical pour les bénéficiaires actuels du POSPH, s'ils vous le demandent.
 - Guide de la révision de l'admissibilité sur le plan médical à l'intention des professionnels de la santé :
https://www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/programs/social/odsp/income_Support/hcp_guide_medical_review.aspx
 - Formation sur la révision médicale en français :
https://www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/programs/social/odsp/income_support/ODSP_E-Learning/index.aspx

Ressources pour vous aider à défendre votre cause :

- Modèle de lettre/courriel à envoyer à votre députée et ministre Todd Smith:
 - <http://incomeseurity.org/publications/social-assistance-reform/Template-Letter-or-Email-Disability-Definition-February-2019.docx>
- Comment trouver et communiquer avec votre député provincial :
 - <http://incomeseurity.org/publications/other/How-to-find-your-Ontario-Member-of-Provincial-Parliament.docx>
- Comment communiquer avec la ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, Todd Smith:
- Courriel : todd.smithco@pc.ola.org
- Adresse postale du Ministère : <https://www.ola.org/fr/deputes/tous/todd-smith>
- Plus d'informations : « Que signifierait changer la définition du handicap du POSPH » :
 - <http://incomeseurity.org/public-education/changing-the-odsp-definition-of-disability/>

Tenez-vous informé :

- Inscrivez-vous ici pour recevoir des courriels périodiques sur cette question :

- <http://eepurl.com/ggFLWr>
- Site Internet :
 - <http://defenddisability.ca>



Août 2019